



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 13 : Sûreté de l'aviation — Politique

L'ÉQUIPE DE SÛRETÉ DE L'AVIATION DU BRÉSIL (BAsET) ET SON ALIGNEMENT SUR LE GASeP

(Note présentée par le Brésil, avec le parrainage de 16 États membres de la CLAC¹)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'Équipe de sûreté de l'aviation du Brésil (BAsET), créée par l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC), est une plateforme multipartite conçue pour renforcer la sûreté de l'aviation civile au Brésil. Créée par la résolution n° 542/2020, la BAsET encourage la coordination des actions entre les organismes gouvernementaux, les aéroports, les compagnies aériennes et les autres parties prenantes afin de faire face aux menaces actuelles et émergentes. Ses priorités et sa structure témoignent d'un alignement clair sur le Plan mondial pour la sûreté de l'aviation (GASeP) de l'OACI, notamment en ce qui concerne la promotion d'une culture de sûreté forte, l'adoption de technologies de pointe et le renforcement de la supervision nationale. Les initiatives de la BAsET, telles que les campagnes de sensibilisation, l'intégration de la cybersécurité et les forums de partage des connaissances, contribuent directement aux cinq résultats prioritaires du GASeP. La présente note de travail présente la BAsET comme une bonne pratique nationale qui illustre la mise en œuvre effective des principes du GASeP, renforçant l'engagement du Brésil en faveur de la coopération internationale et de l'amélioration continue de la sûreté de l'aviation.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- constater que la BAsET constitue un exemple concret et marquant de la manière dont la collaboration au niveau national peut permettre de traduire efficacement les priorités du GASeP en actions concrètes ;
- prendre note des meilleures pratiques établies par le Brésil pour renforcer sa posture de sûreté de l'aviation, conformément à la vision mondiale de l'OACI ;
- encourager les États membres à adopter des mesures similaires afin de favoriser et de promouvoir les initiatives du GASeP.

Objectifs stratégiques :	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique <i>Chaque vol est sûr et sécurisé</i> .
---------------------------------	--

¹ Belize, Bolivie, Chili, Colombie, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	<i>Plan mondial pour la sûreté de l'aviation (GASep) (Doc 10118)</i>

1. INTRODUCTION

1.1 La création de groupes de sécurité de l'aviation a joué un rôle essentiel dans l'amélioration des normes opérationnelles dans différents États, en particulier aux États-Unis et au Brésil. Aux États-Unis, l'Équipe pour la sécurité de l'aviation commerciale (CAST) a été créée en 1997 dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement et le secteur dans le but de réduire le taux de mortalité dans l'aviation commerciale. La CAST rassemble des représentants des compagnies aériennes, des constructeurs, des organisations syndicales et des organismes gouvernementaux. Elle centre ses efforts sur l'amélioration de la sécurité fondée sur les données et la gestion proactive des risques, contribuant ainsi de manière significative au bilan remarquable de l'aviation commerciale des États-Unis en matière de sécurité.

1.2 S'inspirant des meilleures pratiques internationales, le Brésil a créé sa propre structure de groupes de sécurité opérationnelle sous la coordination de l'Agence nationale de l'aviation civile du Brésil (ANAC). Ces groupes, connus sous le nom d'équipes de sécurité de l'aviation du Brésil (BAST), ont pour objectif de promouvoir une culture de sécurité collaborative parmi les parties prenantes. Les BAST sont actives au niveau régional et sectoriel (par exemple les aéroports, les compagnies aériennes et les services de la circulation aérienne) et encouragent le partage volontaire de données de sécurité et de bonnes pratiques afin d'identifier les dangers et de prévenir les accidents. Ces deux initiatives reflètent le passage d'une gestion réactive à une gestion proactive de la sécurité, mettant l'accent sur la collaboration et l'amélioration continue de la sécurité de l'aviation.

1.3 Dans le prolongement de ces bonnes initiatives issues du domaine de la sécurité, l'Équipe de sûreté de l'aviation du Brésil (BAsSeT), coordonnée par l'ANAC, a été créée en tant qu'initiative nationale stratégique visant à renforcer la sûreté de l'aviation civile. Instituée officiellement par la résolution n° 542/2020, la BAsSeT constitue un forum permanent réunissant des représentants des pouvoirs publics, des exploitants d'aéroports, des compagnies aériennes et d'autres parties prenantes afin de relever ensemble les défis cruciaux en matière de sûreté. Cette initiative s'aligne étroitement sur les priorités du Plan mondial pour la sûreté de l'aviation (GASep) de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui définit l'orientation stratégique mondiale en matière de sûreté de l'aviation à travers cinq résultats prioritaires clés : le renforcement de la sensibilisation et de la réponse au risque, le développement d'une culture de sûreté et de capacités humaines en sûreté, l'amélioration des ressources technologiques et l'encouragement de l'innovation, le renforcement de la supervision et de l'assurance de la qualité, et l'accroissement de la coopération et du soutien.

1.4 La présente note de travail vise à présenter la BAsSeT comme un modèle de mise en œuvre nationale effective du GASep, en soulignant ses principaux objectifs, ses activités récentes et la structure de ses sous-groupes thématiques. Elle a pour objectif de partager l'expérience du Brésil et d'encourager le dialogue international sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance de la sûreté de l'aviation civile.

2. PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA BAsSeT

2.1 La BAsSeT a été créée avec un ensemble d'objectifs bien définis qui témoignent de l'importance attachée par le Brésil aux normes internationales de sûreté de l'aviation. Ces objectifs sont les suivants :

- **renforcer la collaboration** : favoriser un dialogue structuré et une coopération entre tous les acteurs de la chaîne de sûreté de l'aviation, y compris le gouvernement, le secteur et la société civile.
- **promouvoir les meilleures pratiques** : faciliter l'échange d'informations, d'expériences et de stratégies visant à atténuer les menaces qui pèsent sur l'aviation civile.
- **renforcer les capacités** : contribuer à l'élaboration de formations, d'éléments indicatifs et de ressources techniques afin d'améliorer les compétences du personnel de sûreté de l'aviation.
- **favoriser l'innovation et la gestion des risques** : encourager l'adoption de nouvelles technologies et d'approches fondées sur les risques en réponse à l'évolution des menaces à la sûreté.
- **réaliser suivi et évaluation** : offrir un mécanisme d'évaluation continue des mesures et pratiques de sûreté de l'aviation, conformément aux normes internationales et aux principes du GAsEP.

2.2 Ces objectifs s'inscrivent dans une structure de gouvernance qui met l'accent sur l'inclusion, la transparence et l'adaptabilité, garantissant que la BASeT demeure une plateforme dynamique capable de répondre aux nouveaux défis de la sûreté de l'aviation.

3. SOUS-GROUPES RÉCENTS ET ACTIVITÉS

3.1. Au cours du cycle 2024/2025, la BASeT a constitué six sous-groupes thématiques, chacun se concentrant sur des projets spécifiques visant à renforcer la sûreté de l'aviation civile au Brésil. Ces sous-groupes, coordonnés par des représentants de diverses parties prenantes du secteur aéronautique, sont chargés d'élaborer des études, des manuels et des bonnes pratiques afin de relever les défis actuels et émergents en matière de sûreté.

- Sous-groupe 1 : ce sous-groupe mène une étude sur l'utilisation des nouvelles technologies pour les inspections et les patrouilles dans le périmètre opérationnel des sites aéroportuaires, y compris la présentation des solutions disponibles. Il est coordonné par un représentant d'AENA Brasil.
- Sous-groupe 2 : axé sur l'amélioration des exercices de sûreté de l'aviation (AVSEC), ce sous-groupe élabore actuellement un manuel présentant les meilleures pratiques. Son coordinateur est un représentant de VINCI Airports Brasil.
- Sous-groupe 3 : ce sous-groupe examine les procédures relatives au non-retrait des bagages dans les cas où les passagers ne se présentent pas à l'embarquement et où les bagages ont été inspectés à 100 %. L'étude est coordonnée par un représentant de GOL Linhas Aéreas.
- Sous-groupe 4 : chargé d'établir un manuel contenant des plans d'action destinés aux exploitants et aux autorités pour la détection des drones et la mise en œuvre des ressources nécessaires à leur capture dans les environnements aéroportuaires, ce sous-groupe est coordonné par un représentant du Département du contrôle de l'espace aérien (DECEA) (https://www.gov.br/anac/pt-br/noticias/2024/baset-convida-interessados-para-compor-subgrupos-tematicos-para-o-ciclo-2024-2025?utm_source=chatgpt.com).
- Sous-groupe 5 : ce sous-groupe étudie les meilleures pratiques adoptées en matière de contrôle de l'accès aux outils dans les zones de sûreté à accès réglementé (ZSAR), dans le but d'améliorer en permanence la conformité réglementaire. Son coordinateur est un représentant de l'aéroport international de Belo Horizonte.
- Sous-groupe 6 : axé sur l'étude des possibilités techniques d'utilisation d'outils d'intelligence artificielle dans l'analyse des exigences (documents) lors du processus d'accréditation du personnel, ce sous-groupe est coordonné par un représentant de CCR Aeroportos – Blocos Sul e Central.

3.2 Ces sous-groupes illustrent l'engagement de la BASeT à favoriser la collaboration entre les parties prenantes du secteur aéronautique et à harmoniser les pratiques nationales de sûreté avec les normes

internationales. En abordant des domaines spécifiques tels que l'intégration technologique, l'amélioration des procédures et la conformité réglementaire, les sous-groupes du cycle 2024/2025 contribuent de manière significative à l'amélioration continue du cadre de sûreté de l'aviation civile au Brésil.

4. LE LIEN ENTRE LA BASeT ET LE GASeP

4.1 La BASeT a été conçue en réponse directe à l'engagement du Brésil à s'aligner sur le GASeP de l'OACI. Sa structure et ses activités reflètent les cinq résultats prioritaires du GASeP :

- **sensibilisation et réponse au risque** : la BASeT encourage une approche proactive pour identifier et atténuer les menaces à la sûreté grâce à des évaluations conjointes des risques et à la diffusion de renseignements pertinents auprès des parties prenantes.
- **culture de sûreté et capacités humaines** : l'élaboration d'ateliers, de manuels et de campagnes éducatives par les sous-groupes de la BASeT contribue à favoriser une solide culture de la sûreté et à renforcer les capacités humaines.
- **technologie et innovation** : par l'intermédiaire de son sous-groupe Cybersécurité et innovation, la BASeT contribue à l'intégration de nouvelles technologies et de stratégies de protection des infrastructures numériques afin de répondre aux exigences modernes en matière de sûreté.
- **supervision et assurance de la qualité** : la BASeT facilite la mise en œuvre de systèmes de gestion de la sûreté (SGSûr) internes et promeut les meilleures pratiques en matière de conformité et d'évaluation, renforçant ainsi les mécanismes nationaux de supervision.
- **coopération et soutien** : en tant que forum national de coordination, la BASeT renforce la coopération entre les parties prenantes brésiliennes et contribue au dialogue et à l'échange de connaissances sur le plan international, soutenant pleinement la vision mondiale du partenariat mise en avant dans le GASeP.

4.2 Cette harmonisation globale garantit que la gouvernance de la sûreté de l'aviation au Brésil contribue non seulement à la protection nationale, mais aussi à la résilience régionale et mondiale de l'aviation.

— FIN —